

**MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE**

**Excellence Monsieur le Ministre Provinciale de la santé et Affaires
Sociales ;**

**Messieurs les Représentants des Organismes du système des
Nations Unies ;**

Messieurs les Directeurs de l'Administration publique ;

Distingués invités à vos titres et qualités respectifs,

Chers Assistants Sociaux.

Le 15 mars de chaque année le Monde entier célèbre la journée mondiale du travailleur social.

Cette année, le thème général est « **CO-CONSTRUIRE UN MONDE ECO-SOCIAL : NE LAISSER PERSONNE DE COTE** » ; ainsi plusieurs autres sous thèmes liés pour la plus part à l'environnement ont été évoqués.

Nul parmi nous n'ignore le rôle combien louable que joue un assistant social à travers le monde dans un environnement qui est le nôtre en ce 21^{ème} siècle : tout l'écosystème est polluer, le changement climatique entraînant avec lui, la dégradation de l'environnement autour de nous, bref le social même de l'homme.

Il revient donc à l'homme, co-auteur de cette dégradation de prendre des mesures qui s'imposent pour y remédier en y impliquant tout le monde et donc à ne laisser personne de côté.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo est engagé, en application de la constitution du 18 février 2006, dans une série de réformes institutionnelles en vue de sa refondation et son développement.

C'est ainsi que, le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale est chargé : d'assurer l'égalité des chances à tous les Congolais à travers l'assistance, la promotion et la justice sociale ainsi que l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes marginalisés.

Ses attributions consistent entre autres à la protection et l'insertion sociale des groupes vulnérables y compris les jeunes désœuvrés.

Cette population a besoin d'un accompagnement psychosocial pouvant le conduire à réintégrer sa société, sa structure de base.

Mais hélas:

- l'absence d'une stratégie explicite en matière de protection sociale de la population,

- l'Insuffisance d'Assistants Sociaux formés répondant aux critères,
- la Sous qualification des uns et le manque d'une formation adéquate des autres,
- le Manque de suivi dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières,

Constitue sommes toutes un frein, au bien-être social de cette frange important de la population appelée vulnérables.

Bien d'autres contraintes sont identifiées dans ce domaine sous forme des préalables sur le chemin de la réalisation de la prise en charge de ces personnes vulnérables tel que consacré par des dispositions des articles 41, 42, 48 et 49 de la constitution.

Face à la pauvreté de masse, à la faiblesse des services sociaux et du budget alloué à ce secteur, la Protection Sociale des pauvres et des groupes vulnérables pose problème en République Démocratique du Congo,

La Lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale passe, selon les experts, par la mise en place des politiques qui remédient expressément aux disparités, fournissent aux classes défavorisées les moyens de sortir de leur condition et garantissent l'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base. Ceci implique la conception et la mise en œuvre des politiques et des instruments de protection sociale organisés par le Gouvernement avec la contribution d'autres partenaires techniques et financiers et l'implication de la société civile : c'est ce qui justifie la mise sur pied du **Corps des Assistants Sociaux de la République Démocratique du Congo** ainsi que la création des Instituts Nationaux des Travailleurs Sociaux (INTS) à travers le pays.

Monsieur le Secrétaire Général des Affaires Sociales;
Messieurs les Représentants des Organismes du système des Nations Unies ;
Messieurs les Directeurs de l'Administration publique ;
Distingués invités à vos titres et qualités respectifs,
Chers Camarades Assistants Sociaux.

Face à cette carence constatée au sein de l'administration, l'autorité s'est retrouvé devant ses responsabilités et a mis sur pied un service technique servant d'interface entre la population et son Etat.

Et l'Arrêté Ministériel N° 063/CAB-MIN.AH SN/2012 de la 17/09/2012 portant création, organisation et fonctionnement du Corps des assistants sociaux de la RD Congo en son article 6 définit les missions conférées à ce Corps. Ce sont entre autres:

1. Organiser la profession des Assistants Sociaux
2. Veiller au respect de la déontologie de la profession
3. Appliquer et faire appliquer des dispositions légales et réglementaires en matière de protection sociale
4. Contribuer à l'élaboration du plan National et Provincial en matière de protection sociale.

Parmi les mobiles de la création de ce Corps des A.S. on peut citer entre autres :

- L'inefficacité des Services Sociaux Communaux et Territoriaux ;
- L'Absence des Services Sociaux au niveau des quartiers et des secteurs ;
- L'Absence des Services Sociaux spécialisés par groupes spécifiques des vulnérables en RD Congo ;
- L'Insuffisance des connaissances dans l'accompagnement social de qualité en faveur de la population en général ;
- Le Manque d'un système d'enregistrement, de gestion et de reportage de tous les cas sociaux (pas de statistiques des vulnérables à tous les niveaux)
- L'Inefficacité des organes de protection Sociale Nationale dont les missions sont définis à l'Article 74 de la loi N° 09/001/ du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant en RD Congo ;
- L'Inaccessibilité des populations vulnérables des milieux périphériques et ruraux à accéder aux services sociaux de base surtout dans l'octroi de l'Attestation d'Indigence dont ils sont parfois victimes les plus fréquentes ;

Nous envisageons qu'à l'avenir, cette structure puisse :

- Préparer un avant-projet d'une loi organique garantissant la profession de l'Assistant Social en RD Congo
- Disposer d'un répertoire National des Assistants Sociaux suivant les catégories du travail social (généraliste, de catégorie et spécialisé)
- Disposer une Banque des données de la population vulnérable de la RD Congo
- Militer pour une politique de protection sociale efficace en RD Congo
- Contribuer pour une bibliothèque Nationale pour les Assistants Sociaux de la R D Congo
- Accueillir le Forum des Travailleurs Sociaux avec la collaboration de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux(FITS) à Kinshasa en 2020
- Créer de l'espace médiatique pour permettre au grand public de comprendre le travail social en RD Congo
- Renforcer le travail social de proximité pour atteindre le plus grand public dans leurs milieux de vie (commune, territoire, quartiers, et secteurs ...)

Excellence Monsieur le Ministre Provinciale de la santé et Affaires Sociales ;

Messieurs les Représentants des Organismes du système des Nations Unies ;

Messieurs les Directeurs de l'Administration publique ;

Distingués invités,

Chers Camarades Assistants Sociaux.

Je ne pourrais terminer ce mot sans vous remercier ceux de nos partenaires sociaux qui ont bien voulu contribuer à la mise sur pieds de cette structure.

Que vive à jamais la journée mondiale de travail social,

Que vive le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale,

Que vive la RDC

Je vous remercie.